il reçoit moins d'objets mobiliers, moins d'effets parce que dans le nouveau état du commerce et de la fabrique, la misère atteint un tel degré d'acuité qu'la clientèle pauvre du Mont-le-Piété n'ayant plus au logis que le strict nécessaire, ne peut naturellement plus rien engager.

Au reste, rapprochons les chiffres de l'an dernier avec ceux de 1891.

Nous comptons pour 1891 : 55,200 engagements représentant 438.375 fr. de prêts. Ces 55.200 gages avaient été estimés 600.461 fr. On sait que cette différence entre le prêt et la valeur des gages provient de ce que le gagiste lui-même dépose des objets d'une valeur supérieure à la somme qu'il désire emprunter. Nous relevons pour la même année 52.124 dégagements, représentant 392.047 francs de prêts : enfin, 6.890 renouvellements, représentant 86.130 fr. de prêts.

Voici les chiffres correspondants en 1892 : 47.625 engagements représentant 388.867 fr. de prêt. Ces 47.625 gages n'avaient été estimés 539.268 fr. Dégagements : 37.250 représentant 373.020 fr. Nous relevons enfin 6.867 renouvellements représentant 90.667 fr. de prêts. (Cette augmentation de renouvellements tudiqu'ouvriers pour cette générale chez les clients du Mont-de-Piété.)

Il y a donc en 7575 engagement de moins 1892 qu'en 1891, et 14856 dégagements : il y en a eu 31 renouvellements de plus.

Constatons enfin qu'en 1892. on a vendu des marchandises représentant 41.941 fr. de prêts et en 1891, 34.493 fr. seulement : soit une différence en faveur de 1892 de 7459 fr.

Il y a quelques mois seulement qu'eut lieu ce déménagement du Mont-de-Piété, dont nous parlions tantôt. Vous vous souvenez des nombreux pèlerinages accomplis de la rue Saint-Antoine à la rue des Longues-Haies, par ces charrois remplis des « gages » soigneusement enveloppés dans du papier gris et cachetés à la cire rouge.

Mais, vous n'avez pas vu le déballage ; c'était pourtant bien là un sujet d'observation.

Il faudrait le burin du Cabiot pour tracer la silhouette rapide du déménagement des objets hétéroclites que renferme le Mont-de-Piété.

Mais de ce transfert bizarre il se dégage surtout une impression mélancolique qui fait naître l'émotion et arrête le rire sarcastique. Malgré soi on se prend à rêver aux infortunes aux déceptions, aux tristesses qui ont provoqué lentassement furtif de ces bijoux, de ces meubles, de ces vêtements engagés dans un jour d'angoisse. Ah! combien de larmes ignorées, combien de peines cachées il y a au fond de cet amoncellement disparate!

C'est la douleur, c'est la misère d'une ville qui pleure, et l'on n'a guère envie de sourire quand on pense aux chagrins des humbles.

« Le Mont-de-piété est le sombre ami de l'infortuné », a dit quelque part Balzac, qui, hélas ! a pu apprécier par lui-même la valeur de cette amitié ; c'est un ami des sombres jours, auquel on ne recourt qu'à la dernière extrémité, et lorsque la détresse étreint implacablement les vaincus de la vie.

Oh ! Par ces temps où l'âpre bise souffle si cruellement dans les mansardes sans feu où grelottent les misérables frileux, s'il y a encore au fond d'un vieux bahut vermoulu une bague, une montre, chez souvenir d'un être disparu, c'est encore la route du mont-de-piété que prend la bijou; et les quelques pièces d'argent qu'il a values servent à acheter du charbon et du pain ! Oui, le mont-de-piété est bien le sombre ami du pauvre.

On ne saurait oublier toutefois qu'une institution aussi philantropique est due à un des nôtres en journalisme. Théophraste Renaudot qui mérite bien la statue qu'on va lui ériger.

Ajoutons que c'est dans nos Flandres que furent fondées — d'une façon rudimentaire — les premières établissements de ce genre. C'est l'archiduc Albert, je crois, qui les organisa pour sauver le peuple de la griffe des usuriers mais c'est Renaudot qui développa l'institution.

Le Mont-de-Piété de Roubaix se trouve dans une situation prospère. Son heureux fonctionnement fait honneur à l'honorable M. Lacquement, son directeur ainsi qu'à la commission administrative qui l'entoure de sa sollicitude et de ses soins éclairés.

On sait que le terrain situé boulevard Gambetta et rue des Longues-Haies avait coûté 50.000 fr. environ; les deux magnifiques immeubles s'ont coûté ensemble que 95.000 fr. environ.

C'est dire éloquemment que la construction du Mont-de-Piété a été une affaire intelligemment menée.

UNE FEMME BRULÉE VIVE

Un terrible drame s'est déroulé mardi soir chez M. Emile Dhuyne, employé aux magasins généraux, rue du Fontenoy.

L'épouse de ce dernier, Marie Bonvo sin, âgée de 40 ans, avait contracté depuis longtemps de regrettables habitudes et bien souvent quand le mari revenait de son travail il trouvait sa femme dans un tel état d'ébriété qu'il devait la transporter sur son lit.

Mardi soir, vers six heures et demie, une voisine Mme Comerre, se trouvait dans une pièce donnant sur la cour, ayant vue sur les maisons que nous désignons plus haut, quand elle aperçut une épaisse fumée s'échappant des fenêtres de la cuisine de chez M. Emile Dhuyne

Supposant qu'un incendie s'était déclaré chez son voisin elle prévint deux passants MM. Mortier et Los ed, marchands de beurre rue du Monveaux qui pénétrèrent aussitôt dans la maison. Un horrible spectacle frappa leurs regards après que la fumée se fut un peu dissipée.

Sur une chaise, qui déjà commençait à se consumer, se trouvait Mme Dhuy ne respirant à peine, les vêtements carbonisés, le corps couvert de brûlures.

Il se dégageait de ces horribles plaies une odeur de chair grillée, qui saisissait à la gorge. On chercha un médecin mais hélas il était trop tard, la malheureuse expira un quart d'heure après sans avoir repris connaissance. Le mari qui travaillait en ce moment a été prévenu aussitôt du malheur qui le frappait.

On suppose que Mme Dhuyne rentrant ivre dans l'après-midi, se sera endormie près de la cuisinière et qu'un charbon tombant du foyer, aura mis le feu à ses vêtements.

Arrestation de l'assassin de Kain

près de Tourcoing

Les agents de sûreté Cuvelier et Calonne ont opéré mardi soir la capture de Georges Vileghe, qui est comme nous l'avons dit, auteur de la tentative de meurtre commise dans la soirée de mardi 10 janvier sur Mme Augustine Steuve, débitante à Kain, près de Tourcoing.

Le parquet belge sachant que Vileghe avait son domicile à Roubaix a demandé son arrestation à la police française.

Vileghe qui est boulanger de son état, âgé de 31 ans, et demeurait rue du Nouveau Monde, est en outre inculpé en France d'un vol de bijoux, apparemment à son beau-frère, vol qui a commis le lendemain de la tentative de meurtre de Kain.

Un homme tué rue des Arts. — Un terrible accident qui a coûté la vie à la victime s'est produit tout le soir sous le Pont des Arts, dans les circonstances suivantes :

Un père de famille, M. H. Schrebmans, 67 ans, quartrier, rue Archimède, 89, travaillant pour le compte de MM. Derville-Dupin frères, négociants en charbons, rue Neuve, conduisait un lourd tombereau chargé de houille, quand, sous le pont des Arts, il glissa par suite du verglas et l'une des roues du lourd véhicule lui passa sur le corps.

M. le docteur Lepoutre, rue Neuve, constata qu'une fracture de la cheville et après lui avoir donné quelques soins le fit transporter à son domicile.

Mais dans la soirée, l'état du malheureux empira tellement qu'on fit mander le docteur Lurgilhère, qui ne put que constater l'état désespéré de Schrebmans.

Celui-ci expirait vers onze heures du soir, d'une hémorhragie interne.

LE FLÉAU DE THÉMIS

La justice atteignant les petits et les gros.
A frappé, tour à tour Parlement et Finance,
Et maint arrêt, pe é dans sa juste balance,
A puni ceux qui pillent le Congo.

Parfumerie Victor Vaissier, Paris-Roubaix

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. n.o—5965

TOURCOING

Police municipale. — Six nouveaux agents prendront aujourd'hui leur service dans la police municipale conformément à la délibération du Conseil portant augmentation dans le personnel. Ce sont : MM. Scritte, Desrousseaux, Dumortier, Scamps, Bino et Hocepied, Tous ont fait un congé militaire.

Arrestation pour coups et blessures. — Il y a plusieurs mois, un charron de Bondues, fut assailli par quelques individus qui le rentrait chez lui, par plusieurs individus qui le malmenèrent fort et il reçut des blessures assez graves.

Quatre des agresseurs demeurant au Blanc-Four, deux autres à Bondues.

L'un d'eux, le plus compromis, était jusqu'ici resté introuvable. C'était un nommé A phonse Vandecastel, 28 ans, maçon.

Le parquet a décerné contre lui un mandat d'arrêt transmis à la gendarmie de Tourcoing. On ne le trouvait ni à Bondues, ni au Blanc Four ; mais on le rencontra chez M. Duvillier Wattine, rue du Tilleul où il travaillait à un mur. C'est là qu'il a été arrêté hier matin.

Une rixe. — Dimanche, vers 10 heures du soir, une rixe est survenue rue des Coulons, entre Eloouard Verhoost, 25 ans, rue du Faubourg et Henri Pardoen, 23 ans, terrassier, rue des Coulons.

Ces deux hommes se trouvaient ensemble au cabaret Théophile, où ils eurent une discussion pour un motif futile. Tous deux avaient du vin blanc dans une partie de leur raison au fond du verre.

A la porte ils s'empoignèrent. Dans la lutte Pardoen reçut une blessure au visage, large et profonde estaillée du intéressant tout le côté droit de la figure, et qui entraînera une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

A noter que tout d'abord, Pardoen ne voulait pas dire dans quelles conditions il avait été blessé et prétendait avoir été assailli dans le noir par quelque individu.

Verhoost a été mis en état mis en état d'arrestation hier matin, à la suite de l'enquête ouverte par M. Villain, commissaire de police du 2e arrondissement.

Un concert nocturne. — Une bande de jeunes gens en goiette, Hector B., 18 ans, tisserand aux Pinlemons ; Alfred A. 19 ans, rentier à Mouveaux ; Louis D., 17 ans, ratineur à la maisonce Achille B., tisserand rue de Gand et Henri D., rattacheur à la Blanche Porte ont été hier de contravention pour chauts nocturnes.

Bondues. — Dans la nuit du 15 au 16 des vols de laine ont été commis chez MM. Saffre, tisserand et Lo la Wattel, tous deux habitant le hameau du Mont.

La gendarmerie de Tourcoing informe.

Linselles. — *Caisse d'épargne.* — M. François Masurel Jonglez, conseiller général, vice-président du comité de direction de la caisse d'épargne de Tourcoing, adresse la circulaire suivante aux déposants de la succursale de Linselles :

— *Avis aux déposants de la caisse d'épargne.* — J'apprends que, dans le but évident d'enrayer le développement de la caisse d'épargne scolaires et d'attirer les dépôts à la succursale lilloise, certaines personnes jouissant de jeter la défiance dans l'esprit de nos déposants au moyen d'insinuations perfides et calomnieuses.

Ces Messieurs n'ignorent pas, mais ils ne gardent bien de le dire, que toutes les opérations de l'Epargne et la même parient, à Lille comme à Tourcoing ; qu'elle est régie dans toutes les villes par la même réglementation ; que le taux est uniforme ; qu'enfin les capitaux doivent être placés à la Caisse des Dépôts et Consignations, aussi bien par la Caisse de Lille que par la Caisse de Tourcoing.

Dans de telles conditions, Messieurs les déposants de Linselles n'ont absolument aucun avantage à s'adresser à la succursale lilloise. Nous espérons donc qu'il resteront fidèles à la Caisse mère de Tourcoing qui est tout aussi digne de leur confiance que la Caisse de Lille et qu'ils ne voudront pas se séparer de leur dévoûment de caisse dans le seul but de servir de moquine à rancune.

Fr. nois MASUREL-JONGLEZ,
Conseiller général,
Vice-président de la Caisse d'Epargne de Tourcoing.

Roncq. — *Commencement d'incendie à l'église.* — Mardi soir un commencement d'incendie s'est produit à l'église de Roncq. La sœur du *magister* en rangeant des tapis dans une armoire sous le doxal enflamma par mégarde des tentures.

Le bâtiment a été en partie détruit. Il est assuré pour une somme de 400 fr.

Chronique Régionale

Le nouveau commandant du 1er corps d'armée. — Le *Journal Officiel* d'hier publie :

Par décret en date du 17 janvier 1893, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. le général de division de France (Camille-Louis-Arthur), commandant de la division d'infanterie (2e corps d'armée) et les subdivisions de région de Compiègne, Soissons, Laon et Saint-Quentin, est nommé au commandement du 1er corps d'armée à Lille, en remplacement de M. le général Loizillon, nommé gouverneur militaire de Paris.

Voici la carrière militaire de M. le général de France :

Né le 10 août 1833, à Ballon (Indre-et-Loire), M. le général de France entra à St-Cyr à 18 ans et en sort 1 deux ans après avec le grade de sous-lieut-nant. De Saint-Cyr, il passa à l'Ecole d'état-major, où il fit un stage de deux années, au terme duquel il fut nommé lieutenant.

Deux ans plus tard, le 30 décembre 1857, il obtenait le grade de capitaine, et en 1870, durant la guerre, il fut promu chef d'escadron.

A la suppression de l'ancien corps d'état-major, M. le général de France fut désigné pour le sort pour servir dans l'artillerie ; et c'est dans cette arme qu'il conquit en 1875 le grade de lieutenant-colonel, en 1879 le grade de colonel, et en 1884 celui de général de brigade.

C'est en cette qualité qu'il exerça à Lille les fonctions de chef d'état-major du 1er corps d'armée.

En 1890, M. le général de France fut promu divisionnaire et chargé du commandement de la 4e division d'infanterie (2e corps d'armée), à Compiègne.

LILLE

Accidents. — Hier vers six heures du soir, M. Delfosse Victor, 18 ans, domestique, rue Lamaire, 8, passant rue Esquermoise, a fait une chute et s'est fracturé la jambe droite.

— Vers cinq heures et demie du soir, Mlle Jeanne Corail, rue Gantois, 20 a fait une chute sur le champ de sillage et s'est fracturé le péroné de la jambe gauche.

— M. Gloran Emile, 23 ans, frappeur, rue d'Austerlitz, 78, travaillant chez MM. Hespel et Bélaque, constructeurs rue de Wazemmes, était occupé à porter un fardeau pesant 60 kilogs avec un de ses camarades, quand ce dernier ayant glissé, le poids tomba sur M. Gloran et lui fracture l'épaule droite.

Le feu. — Hier matin, vers 7 h. 1/2, un commencement d'incendie s'est produit rue Jean Chausse, 14, au 2e, dans une chambre occupée par M. Goulard.

C'est au pied de plancher qui avait pris feu sous une prasinnoy ; quelques seaux ont suffi pour tout éteindre.

— Vers deux heures de l'après-midi, une prusienne touchant à une cloison en torchis et en paper, qui divise en deux parties l'appartement occupé par Mlles Brisy, couturières, rue des Chats-Bossus 17, a communiqué le feu à cette cloison.

En attendant l'arrivée des pompiers, le propriétaire, M. Joye tenta bien, avec ses locataires, d'éteindre ce feu avec des seaux d'eau ; mais ce fut inutile.

Les pompiers arrivèrent très rapidement et en moins d'une heure ont mis les maîtres du feu.

Les dégâts, évalués à environ 300 fr. se divisent en 150 fr. pour l'immeuble assuré et 200 fr. pour le mobilier non assuré. C'est la ruine pour les pauvres couturières.

— Un incendie analogue s'est déclaré hier matin, vers 9 heures, chez M. Iseur, fabricant de chaussures, rue de Bas-de-Wedde, 6. Quelques cartons étaient trop près de la cheminée avaient pris feu. Il a suffi heureusement de plusieurs seaux d'eau pour tout éteindre.

Soyez donc hospitaliers ! — Dimanche soir, M. Joseph Bonnetz, 18 ans, domestique de ferme, rue Magnin, 41, rencontrait un de ses collègues, Henri Jansen, 14 ans, sans domicile, et par commisération, lui offrait l'hospitalité chez lui. Jansen qui est bien d'origine, profita du sommeil de son compatriote collègue pour lui enlever un pantalon en drap et une somme de 70 fr. qui constituait toutes ses économies, après quoi il disparut sans bruit.

LE NORD

Réunion anarchiste à Armentières

Arrestation de l'anarchiste Dupont

Dans le but évident de profiter des discussions qui régnent dans le parti socialiste parlementaire et de recruter ainsi des nouveaux adeptes, l'anarchiste Henry Dupont avait organisé mercredi soir, salle de la Brasserie Hirondelle, une réunion contradictoire.

Vers huit heures et demie, au moment où le compagnon Henry Dupont et une dizaine de membres du groupe anarchiste armentérois étaient entrés dans le cabinet contoir de la Bière serie Humanitaire, M. Teniers, commissaire spécial, le désigne à M. Sulomez, commissaire de police.

Celui-ci s'avance alors au milieu du groupe et, au nom de la loi, procède à l'arrestation de l'orateur anarchiste, qui, de fort bonne grâce, se met en route avec les agents.

Les camarades de Dupont ne font pas entendre la moindre protestation contre cette arrestation.

Au poste de police, le commissaire a procédé à l'interrogatoire sommaire du condamné.

En vertu de l'article 477 du Code pénal et de la loi sur la presse du 27 juillet 1881, Henry Dupont fait constater que son arrestation est entachée d'illégalité et déclare que la justice se trouvera dans l'obligation de le relaxer aujourd'hui.

VALENCIENNES

Grave accident à la gare. — Un employé garde-frein de la Cie du Nord, M. Raoul Auger, 25 ans, récemment libéré du service militaire, a été victime d'un terrible accident, dans la nuit de lundi à mardi. Son train s'était arrêté à proximité de la gare, l'employé descendit du fourgon pour voir ce qui se passait, mais au même instant, le train reprenant sa marche, il chercha à remonter. Il perdit l'équilibre et fut renversé sur la voie, où il resta étendu la jambe gauche broyée.

L'amputation de la jambe a dû être faite.

L'état du malheureux Auger est excessivement grave ; il se complique du refroidissement qu'il a pris en restant plusieurs heures dans la neige exposé à une température rigoureuse avant d'être secouru. Néanmoins on le désespère pas encore de le sauver.

Grave accident à Prouvy

Deux jeunes filles brûlées par la vapeur

Hier, vers 9 heures du matin, 45 à 50 femmes travaillaient dans une salle chauffée par des tuyaux de vapeur à la fabrique de papier de M. de Neyer, près de la gare de Prouvy quand un tuyau fit explosion en face de deux jeunes filles, Jeannette Mondion, 15 ans, née à Villebrouck (Belgique), et une jeune orpheline d'Hasnoy, Marie Buzin, 15 ans, qui furent renversées par la vapeur.

Dans la panique, tout le monde se sauva à l'exception de ces deux malheureuses qui furent cruellement brûlées.

Toute la salle étant remplie de vapeur personne ne songea à y pénétrer et quand on vint à leur secours leur état était lamentable.

Jeannette avait été préservée en partie par son corset dans la région du corps, en formant qu'une pluie elle a été transportée chez elle dans un état de souffrance. Quant à Marie Buzin, son état est très grave et le docteur Chotteau qui lui a donné des soins ne se prononcer sur son cas ; comme sa compagne elle a le corps recouvert de brûlures.

Un morceau de tuyau avait été projeté avec une telle force contre la serrure de la porte que cette serrure a été brisée.

La cause de ce déplorable accident est attribué au purgeur qui était gelé.

DUNKERQUE

Mort de froid. — Hier matin, vers 5 heures, un ouvrier de la Brasserie Ravinet, qui se rendait à son travail, buta rue Ferronnerie, à l'angle du Pont-Royal, sur un monticule de neige. Ce dernier aperçut alors le corps d'un homme était étendu sous cette neige. Il s'empressa d'aller prévenir M. Verbrugghe, cabaretier à l'estaminet dunkerquois, et tous deux transportèrent le malheureux dans une salle chaude.

Là il fut reconnu pour M. Henri Hubert, rentier, rue de l'Abattoir.

M. le docteur Heynes soigna énergiquement M. Hubert qui ne donnait aucun signe de vie ; mais ce n'est que vers 9 heures que le malade put lever faiblement un bras. Vers 12 heures 1/2 M. Hubert rendait le dernier soupir.

D'après l'enquête, il résulte que M. Hubert avait quitté, vers minuit, un cabaret des environs et qu'il se dirigeait vers le pont Royal. Arrivé près de la bouche d'égout à l'angle de la rue de la Ferronnerie et du pont Royal, il a bûté et s'est abattu dans la neige. Le malheureux a essayé de se relever ; mais, saisi par le froid, il n'a 0 pas eu la force.

Deux enfants brûlés à Bourbourg

Deux enfants âgés de 2 et 7 ans, en jouant près du feu, en revenant sur eux en jouant qui est également l'un d'eux fut affreusement brûlé à la figure et perdra la vue, l'autre a reçu de fortes brûlures à l'épaule et au bras droit.

Le médecin appelé en toute hâte leur prodigua les premiers soins.

Conseil aux jeunes Filles

Au *Mikado* parfumez-vous, Mesdemoiselles,
A tous moments,
Et le mari rêvé vous comptera les ailes.
Anges charmants !

En vente à Roubaix
Chez M. Duhem-Merchez, 31, Grande-Rue et partout. — Fabricant Félix Eydoux, Marseille. 5459

Etant resté 26 ans à l'île de la Réunion, j'en suis revenu avec des douleurs rhumatismales. Ayant lu, sur le *Pélerin*, que le St. Jacobs Oil faisait disparaître ces douleurs, je vous ai pris de m'en expédier deux flacons, qui m'ont procuré un grand soulagement.

M. l'Abbé DELAMAS,
5896 Peyriac-Minervois.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 18 janvier

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

LILLE

La "Croix du Nord" et le "Lillois" en correctionnelle

A l'audience du mercredi 4 décembre, avait été plaidée à fond l'action en diffamation intentée par M. Lescoq, juge de paix de Pont-d-Marcq, au journal le *Croix du Nord*. Nos lecteurs se souviennent que dans ce journal, M. Lescoq, avait été dénommé sous l'anonyme.

Hier, le *Lillois*, en la personne de son gérant, le sieur Delhart, savetier, venait s'asseoir au banc des prévenus, où l'attendait M. Lescoq. Comme son camarade de la *Croix*, ce journal, dans son numéro du 13 novembre 1892, avait publié un article intitulé : « Une histoire concernant un juge, avec plus d'abonnement encore que dans le Croix les plus vilies calomnies avaient été adressées à l'adresse du juge de paix de Pont-à-Marcq.

A une précédente audience, où le tribunal avait procédé à l'interrogatoire du gérant Delhart, ce dernier avait déclaré, avec arrogance, qu'il maintenait tout ce que son journal avait dit. Hier, obéissant à des ordres qu'on lui avait donnés, ce dernier fait humble et repentant, a reconnu la fausseté de l'article incriminé, qu'il n'a d'ailleurs pas même lu, dit-il.

M. Beggio se portait partie civile pour M. Lescoq ; il demande un franc de dommages et intérêts et l'insertion du jugement au tête du journal diffamateur et dans trois autres journaux à son choix Pour la peine, il ne prononcer, il s'en rapporte à la justice du Tribunal.

Dans un brillant réquisitoire, Me Houillon, substitut occupant le siège du ministère public, rappelle le passé du journal le *Lillois*. Les gens qui y collaborent, dit-il, en substance, qui sans cesse, calomnient et injurient les personnes les plus honorables et se cachent pour faire cette besogne infâme derrière un gérant irresponsable, qui sont connus de tous, sont d'ailleurs du plus profond mépris. Ils se moquent des condamnations aux amendes légères et semblent défier la justice. Il est temps que l'on mette un terme à un pareil état de choses. Il est nécessaire que le Tribunal frappe les coupables, d'une condamnation sévère. Il faut qu'une forte amende, une peine corporelle mêmes leur soit infligée.

M. Boyer-Chamat, présente d'une façon très adroite, la défense de son client, le *Lillois*. Il cherche à atténuer autant que possible l'importance du délit et s'attache à prouver que ce journal a agi de bonne foi.

Après en avoir longuement délibéré, dans la salle du conseil, le tribunal condamne,

La Croix du Nord, à un mois de prison et à deux mille francs d'amende, sans participation de la loi Bérenger pour la prison seulement.

Le *Lillois*, à un mois de prison et à cinq cents francs d'amende.

Il les condamne en outre, chacun à un franc de dommages et intérêts envers la partie civile et à l'insertion du jugement les concernant en tête de leurs colonnes et dans trois journaux au choix du demandeur.

Affaires Portiez contre Monten, la « Croix » et la « Vraie France »

M. Moulin, conseiller municipal de Sequedin, traduit en correctionnelle par M. Auguste Portiez, cultivateur à Hantscrobin pour diffamation et dont l'affaire avait été plaidée à fond à l'audience du mercredi 4 décembre et dès acquitté. La partie civile est condamnée aux dépens.

— Les procès en diffamations, intentés également par M. Portiez à la *Croix du Nord* et à la *Vraie France*, sont renvoyés à quinzaine sur la demande des avocats des parties.

ROUBAIX

Diffamation. — Dans son numéro du 3 décembre 1892, le journal *Roubaix-Socialiste*, publia un article intitulé « Les Requins » dénonçant le directeur de la maison Mouvle, Lamare et Cie, au moment du Brouillard.

M. Lemaître, intenta un procès à ce journal.

L'affaire venait hier devant la correctionnelle, M. Bouvier-Chamat, qui se porte partie civile pour M. Lemaître, demande mille francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement en tête du journal incriminé.

M. Houillon, ministère public, requiert l'application de la loi.

Me Boche, défenseur du *Roubaix-socialiste* plaide en faveur de son client les circonstances atténuantes. Il prétend qu'il était de bonne foi lorsqu'il a attaqué M. Lemaître.

Le tribunal remet son jugement à quinzaine.

TOURCOING

Vol. — Il y a quelques jours, la dame Laronge s'aperçut qu'on lui avait volé des vêtements. Elle apprit par ses enfants que, consolidés par un nommé Adolphe Deroubaix, ils avaient pris du dit vêtements et que Deroubaix les avaient été engager au Mont-de-Piété.

Deroubaix fut arrêté. Il a déjà subi plusieurs condamnations. Le tribunal lui inflige quatre mois de prison.

*

Autres condamnations. — Isidore Verguel, 1 mois de prison et 500 fr. d'amende — Charles Flora, 3 mois et 500 fr. — Louis Dubuy, 1 mois et 500 fr. — Louis Dupuis, 40 jours, et Joseph Coupiet, 30 jours, solidairement 500 fr. — Henri Jonssens et Louis Petit, chacun 15 jours, solidairement 500 fr. pour fraude. — Pierre Vandriesche, 8 mois, Pierre Jouliers, 1 mois ; Henri Verhaut, 6 mois ; Charles Bullel, 1 mois ; Angèle Ledercq, 6 mois, pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Emmanuel Mortinghem, 3 mois, pour expulsion et mendicité.

M. COURANT.

Tribunal civil de Lille

Audience des Criées

Le tribunal dans son audience de mercredi 18 janvier a statué sur les adjudications suivantes :

Deux maisons, dont l'une rue de Sainte-Barbe, Faubourg-de-Tourcoing, 235 et l'autre rue Rubens, 1. Adjugées en réunion à Me Desmarières pour la somme de 10,125 fr.

52 ares de terre labourables sis à Bruay. Mise à prix 467 fr. Adjugés à Me Bulteau pour 470 f.

Trois maisons et 30 ares de fonds sis à Wervicq-sud, lieu dit « le Touquet » Mise à prix 600 francs. Adjugé pour la somme de 7,600 francs à Me Rombaut.

Une maison sise à Lille, rue d'Anvers, 11 bis. Mise à prix 6,000 francs, adjugée à Me Rombaut pour 9,400 fr.

Une maison sise à Lille rue d'Anvers, 11 ter. Mise à prix 6,000 fr., adjugée à Me Desmarières, pour 9,700 fr.

Une maison rue Manuel 80 à Lille. Mise à prix, 3,000 fr. Adjugée à Me Godron, pour 6,600 fr.

Une maison sise à Lille, rue Manuel, 82. Mise à prix, 3,000 fr. Adjugée à Me Godron pour 6,700 fr.

Une maison sise à Lille, rue Manuel, 84. Mise à prix, 3,000 fr. Adjugée à M. Godron, pour 6,400 fr.

Une prairie sise à Lille, cours de Flandre. Mise à prix, 2,000 fr. Adjugée à M. Godron, pour 4,800 fr.

Une prairie sise à Lille, rue des Poetes, 19. Mise à prix, 4,000 fr. Adjugée à Me Godron, pour 8,100 fr.

Une propriété, rue du Soleil-Levant, cour Dumouslin. Mise à prix, 4,000 fr. Adjugée à Me Godron, pour 8,900 fr.

Change et Fonds publics

J. BULTÉ

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Pale un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Recouvrement gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Nouvelles à la Main

Petit dictionnaire... d'actualité.
Autopsie. — L'art d'interv ewer les restes.
Canal (*Etre dans le*). — Locution fin de siècle qui, depuis peu, a remplacé celle de : *Etre dans le lac.*
Gachis. — Plat du jour.
Situation. — Bouc-si, bouc-là.

SEULS-MAISON.

Etat civil de Roubaix

Du 12 janvier

Naissances. — Jules Bonte, rue d'Avelghem, 51 — Emile Dugier, rue de Lannoy — Augustine Vanhalme, rue de France, 125 — Gustave Cardin, rue Nain, 14 — Louis Riger, rue Fléchelles, 5 — Eloi Lepers, rue de Lannoy, pour Dufermont — Léontine Goderis, rue de Wasquehal, 23 — Paul Fournieaux, rue Saint-Etienne, 35 — Jeanne Meurisse, rue Saint-Etienne, 35 — Jeanne Meurisse, rue des Longues-Haies — Marie Dupuis, rue des Longues-Haies.

Décès — Henri Dufos, 27 ans, boulevard Gambetta, 26 — Clément Dupont, 11 mois 14 jours, place Nadaud, cour Pintel. — Elisa Scalbert, 1 an 2 mois, rue d'Alma — Marie Bouvolin, 55 ans, rue de Cassel — Dominique Denaé, 81 ans, hospice civil — Achille Helbig, 1 an, rue d'Alma — Jeanne Walla, 4 ans, rue de Naples, cour Hyacynth, 3.

Mariages. — Entre : Louis Lagrange, employé de commerce et Maria Sandrat, employée de commerce.

Etat-civil de Tourcoing

Du 17 janvier

Naissances. — Berthe Lemay, rue de la Baille — Gabrielle Fivet, rue du Bois.

Décès. — Jules Collier, 1 2 mois, rue de Menin — Jules Lernoul, 4 mois, rue Houchard — Marie Vandenbrouck, 68 ans, rue de la Marne — Charles Lefebvre, 1 an, rue de la Haute-Voie — Adolphe Vanthoorne, 61 ans, rue de Lille — Jules Tujardin, 37 ans, rue du Collecteur — Jules Vaughelrowe, 2 mois, rue Blanche-Porte — Arthur Lausse, 8 mois, Blanc-Seau.

Naissances. — Marthe Hus, rue des Carliers — Marie Delesalle, rue des Anges.

Décès. — Emile Vrimant, 1 année, 26 ans, Blanc-Seau — Emile Vrimant, 7 ans, rue de Guisnes — Adolphe Penez, 6 ans, rue de Menin — Jules Bouvier, 6 mois, Marlière — Gabrielle Phalpal, 1 jour, rue du Bois.

Mariages. — Entre : Henri Dansette, boucher et Marie Lelièvre, sans profession — Gustave Renard, dessinateur et Marie Courtecuisse, sans profession.

Etat-civil de Mouveaux

Du 7 au 14 janvier

Naissances. — Albert Nantonla Place — Henri Leman, la Place — Carmen Wourlod, la Place Bouillette.

Mariage. — Entre : Paul Guélière, tisserand et Celine Vanhoutte, tisserande.

Décès. — Jules Monfoque, 21 ans, la Place — Luce Turbolt, 49 ans, le Paradis — Adeline Donnay, 64 ans, la Place — Albert Verver, 1 mois, les Bonnets.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 janvier.

Rien de saillant aujourd'hui, les cours restent stationnaires et les transactions très limitées. Il y a toujours le projet d'impôt sur les négociations qui constitue une entrave aux affaires.

Le 3 0/0 clôture à 99.70.

Le 4 1/2 à 106.05.

L'Italien conserve une fermeté relative à 90.40.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3850.

Pas de changement sur le Crédit Foncier qui se retrouve au bonne allure et regagne peu à peu le terrain perdu.

La Banque de Paris se négocie à 617, son chiffre d'affaires n'ayant point diminué malgré la liquidation générale.

La Société Générale est très bien tenue à 470, son et réalisé en bénéfices de 220 francs pro'nutif d'un revenu de 18 francs, c'est à dire près de 5 1/2 0/0.

Le Crédit Lyonnais se maintient comme hier à 755.

Le Comptoir National d'Escompte à 480.

L'obligation Beyrouth Damas Hauran échange à 300 francs.

Les Chemins économiques valent 415.

Ch. HERMET et Cie
10, rue du Quatre-Septembre. — Paris.

LE COMPTOIR DE CHANGE

A. Pajot et Ch. Lefebvre

LILLE — ROUBAIX

Rue Nationale, 69 bis — *6, rue de la Gare*

PAIE tous les coupons français et étrangers dont l'échéance est officiellement connu

15 jours avant leur échéance

ACHÈTE ET VEND A FORFAIT
tous titres négociables
TITRES CONTRE ESPÈCES

ORDRES DE BOURSE

à Paris, Lille, Bruxelles, etc., avec conditions particulières.

BOURSE DE LILLE

Du 19 janvier

EMPRUNTS (Villes et départements)

Département du Nord, 107. — Lille 1880, 115.80. Lille 1890, 500.

FONDS ET HAUTS FOURNEAUX

Denain et Anzin (a 500 t. p.), 450.

ACTIONS

Aniche le 1/12, 1880. — Bruay (a 500 t. p.) 1317, — Bully-Grenay le 1/6 sicilien, 3080, 75 — Carvin-Lognac (a 1000 t. p.), 500. — Courrières, le dixième, 4,300. — Dourges, le douzième, 3,950. — Meurchin (a 500 t. p.) 4800

Pour les cours non cotés, consulter le tableau paraissant tous les lundis.

REVUE HEBDOMADAIRE

Lille, 18 janvier.

Température. — Nous avons eu, à quatre ou cinq jours de temps exceptionnel froid, rarement le thermomètre descend aussi bas dans nos contrées. Toutes les voies de transport et de communications par eau sont interrompues, et les par chemin de fer elles-mêmes sont difficiles par suite des neiges abondantes que nous avons eues ces derniers jours.

Nos récoltes étant abritées par une couche de neige suffisante n'ont aucun risque à courir pour l'instant ; mais il faudra voir, après le dégel, si les trois semaines de gelée que nous avons eues pro-

GUERISON

RADICALE
des Maladies Secrètes
PEAU
ET DES MALADIES DE LA
DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
Traitement rationnel par
M. VANDERDRIESSCHE
REMPLAÇANT DE M. KNORR
LILLE, 6, rue Prédhin, LILLE
Pommade Antiherpétique
pour dartres, eczémas, démangeaisons
2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste
Consultations GRATUITES
4, les jours, de 9 à 5 h. et par correspondance

PILULES STANDAERT

Le Dépuratif du SANG
PRIX : 1 FR. 50 LA BOITE (FRANCO PAR POSTE)
LES PILULES STANDAERT SONT LE REMÈDE INFALLIBLE CONTRE LA MIGRAINE, LE MANQUE D'APPÉTIT, LES MAUVAISES DIGESTIONS, LES ÉRUPTIONS, LES MAUX DE TÊTE, etc.
Pharmacie A. ROUSSEAU, 58, Rue de Bondy, Paris
Et chez tout bon pharmacien
Pharmacie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.
Tourcoing : Dépôt chez M. Bruneau, pharmacien.

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 18 janvier

Cotes officielles de 4 heures 1/2
Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour	TYPE 3 Cote préc.	Cote jour
Janvier	4.50